

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 février 2013**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°2
PLAN LOCAL HABITAT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 février 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Patrick JOURDAN suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Robert SIEGEL à M. Louis VILLARET, M. Jacky GALABRUN à Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes qui a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

Vu le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,

Considérant que cette autorisation de programme modifiée est présentée dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°2 modifiée d'un montant total de 3 093 833€ et concernant le Plan Local de l'Habitat qui se décompose de la manière suivante :

➤ Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours et études) :

o Coût total : 1 364 868€ et 48 654€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1054-20414-020 et 1054-2031-020

➤ Etude de dimensionnement préalable à la mise en place du programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (OPAH) :

o Coût total : 57 700€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par subventions et autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1055-2031-020

➤ Programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (frais d'animation et études):

o Coût total : 1 052 611€ et 230 000€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

- o Imputation budgétaire : 1055-2031-020 et 1055-2041412-020
 - Révision PLH 2013 (frais d'études):
- o Coût total : 90 000€
- o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- o Financement par autofinancement/emprunts
- o Imputation budgétaire : 1069-2031-020
 - Aménagement d'une aire pour les gens du voyage :
- o Coût total : 250 000€
- o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
- o Financement par autofinancement/emprunts
- o Imputation budgétaire : 23-2312-020

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés en annexe avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Imputation budgétaire	Coût total TTC	CP2010 réalisé	CP2011 réalisé	CP 2012 réalisé	RAR 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	Evolution /AP initiale
1054-20414-020	1 364 868	285 700	125 479	36 250	277 439	270 000	185 000	185 000	0	74 868
1054-2031-021	48 654	0	2 990	40 664	0	5 000	0	0	0	48 654
1055-2031-020	57 700	57 700	0	0	0	0	0	0	38 663	-2 300
1055-2031-020	1 052 611	0	15 307	40 899	88 405	108 000	400 000	400 000	62 950	-547 389
1055-2041412-020	230 000	0	0	0	0	230 000	0	0	0	230 000
1069-2031-020	90 000	0	0	0	0	90 000	0	0	25 000	90 000
23-2312-020	250 000	0	0	0	0	0	0	250 000	0	-500 000
Total	3 093 833	343 400	143 776	117 813	365 844	703 000	585 000	835 000	126 613	-606 167

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 774 le 27/02/2013
 Publication le 27/02/2013
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130225-lmc137604-DE-I-I
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


 Louis VILLARET